

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2016-53

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret pris pour l'application de l'ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2016 relative au commissariat aux comptes ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 30 mai 2016,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé, sous réserve de supprimer, à l'article 83 du projet, l'avant dernier alinéa de l'article R. 823-21 du code de commerce.

Fait le 30 mai 2016.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI